



Référence : 20231115-RAP-63-1409-Insp_JALICOT_Chateaugay-Malauzat

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : JALICOT Adresse : Impasse de Lachaud Commune : 63119 Chateaugay SIREN : SIRET :		S3IC 0005601020 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input checked="" type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : Carrière de basalte		
Date du contrôle : 14/11/2023		
Inspecteur :		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée		<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du		<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Demande de prolongation
Thème(s) du contrôle • Respect des prescriptions		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • L'ensemble du périmètre de la carrière		
Référentiel(s) du contrôle • Arrêté préfectoral n°08-041398 du 18/12/2008 modifié		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
	JALICOT	Directeur Carrière
	JALICOT	Responsable Foncier Environnement
	JALICOT	Responsable d'exploitation
	JALICOT	Chef de carrière
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant ; DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

I - Contexte

Par courrier en date du 1^{er} février 2023, la société JALICOT a déposé un dossier de demande de prolongation et de modification des conditions de remise en état.

II – Constats effectués lors de la visite

La société JALICOT effectue l'ensemble des contrôles qui lui sont imposés par le code de l'environnement et particulièrement par son arrêté d'autorisation.

Ainsi, une mesure des retombées de poussières a été effectuée du 07/04 au 09/05/2023, les résultats indiquent des valeurs inférieures aux valeurs maximales autorisées.

Des prélèvements et analyses ont également été effectués sur les eaux de ruissellement collectées et rejetées par pompage au Nord du site, à proximité du club hippique. Les résultats des analyses sont conformes. Le volume rejeté depuis le 01 janvier 2023 est de 1287 m³.

La société JALICOT effectue une mesure de vibration à chaque tir de mines ; En 2023, un seul tir a été effectué, les valeurs relevées sont inférieures aux valeurs réglementaires.

Concernant la gestion des matériaux inertes issus de chantiers du BTP, la société JALICOT a mis en place un suivi rigoureux des flux entrants. Au jour de la présente inspection, la société JALICOT a établi plus de 310 DAP (document d'acceptation préalable) sur lesquels sont portés les éléments de caractérisation et de traçabilité des matériaux, conformément à l'article 7 de l'arrêté d'autorisation du 18/12/2009 modifié.

De plus, la société JALICOT effectue mensuellement et de façon aléatoire des analyses (Pack inerte) sur ces matériaux. Les résultats démontrent que les matériaux entrants sont inertes et ne présentent aucun signe de pollution.

Sur le terrain :

La zone située à l'Est du site, initialement prévue en eau, est en cours de remblaiement conformément à la demande du propriétaire.

Les fronts situés en limite Nord sont en cours de talutage à l'aide de matériaux inertes extérieurs.

III – Conclusion

Suites données par l'inspection

- Observations ou non-conformités à traiter par transmission d'éléments de réponse
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) :

Synthèse des suites :

Lors de cette visite aucune non-conformité a été relevé.

Inspecteur le 15/11/2023 L'inspecteur de l'environnement Signé	Vérificateur le 20/11/2023 L'inspecteur de l'environnement Signé	Approbateur le 20/11/2023 Pour le directeur régional, L'adjointe au Chef de l'UD CAP Signé
--	--	---